

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des mesures d'urgence pour soutenir la viticulture

Notre filière viti-vinicole fait face depuis plusieurs mois à des événements sans précédent qui impactent sa viabilité économique : fermeture du marché chinois, taxes de 25% aux USA, incertitudes liées au Brexit, et maintenant l'impact des actions prises pour lutter contre le Covid19.

Ces événements pénalisent les caves coopératives et l'ensemble des opérateurs de la filière avec des exportations très fortement ralenties, débouchés CHR à l'arrêt, GMS en fort recul, annulations des salons professionnel et grand public et l'arrêt net du tourisme.

Face à ces difficultés, notre Confédération se veut solidaire de l'ensemble des acteurs de la filière et souhaite s'associer aux organisations qui ont récemment pris position, comme le Groupe d'études Vigne, vin et œnologie de l'Assemblée nationale, l'Association des élus de la vigne et du vin, les Vignerons Indépendants, ...

Nous appelons le gouvernement à mettre en place des mesures immédiates et de long terme pour maintenir une filière vin forte et permettre une vie économique de nos territoires.

La liste des mesures que nous soutenons :

- Mise en place d'une année blanche pour les prêts en cours, avec prise en charge des intérêts d'emprunt,
- Versement en temps et en heure des aides OCM vitivinicoles par FranceAgriMer avec un allègement des contrôles,
- Adaptation des programmes de l'OCM vitivinicole d'aides à la restructuration et à la reconversion du vignoble, ainsi que les programmes d'aide à l'investissement dans les entreprises,
- Annulation des prélèvements directs sur les entreprises et exploitations viticoles en 2020,
- Prolongation des autorisations de plantation pour tenir compte des difficultés à effectuer les plantations de vignes au printemps 2020,
- Report d'un an de toutes les autorisations de plantation en portefeuille (pas uniquement celles arrivant à échéances en 2020),
- Pour les salariés agricoles : prise en charge du salaire au même niveau que pour les salariés au chômage partiel, ou à minima prise en charge à 100 % des cotisations patronales et salariales,
- Pour les exploitants agricoles : prise en charge à 100 % des cotisations,
- La préparation de mesures de sortie de crise : aide au stockage, etc.

François LEGROS

Président de la Confédération



Joël CHOVETON-CAILLAT

Vice-président de la Confédération



La Confédération des Vignerons Coopérateurs Bourgogne Jura Vaucluse :

- 49 caves coopératives
- près de 5 000 vignerons coopérateurs
- 1,6 millions hl de vins produits en 2018
- Plus de 400 millions € de Chiffre d’Affaire

Contacts presse :

FCVCV: Christophe Gualtieri – 06.14.25.53.05 – christophe.gualtieri@wanadoo.fr

FCCBJ: Elodie - 03.85.29.55.17 – caves@coop-bfc.fr